

STRATEGIE

STRATEGIE



ADEME


 Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Les orientations stratégiques de l'ADEME pour l'emploi dans la transition écologique et énergétique

Période 2017-2019

EDITO : le mot du Président de l'ADEME

La transition énergétique et écologique est une nécessité environnementale absolue, et nous devons être à la hauteur de l'ambition de l'Accord de Paris sur le climat. Cette transition appellera une modification importante de nos modes de production, de consommation et plus généralement de nos modes de vie⁽¹⁾. Pour autant ces changements ne doivent pas être considérés comme un fardeau. Ils représentent au contraire la promesse d'une société renouvelée, d'un point de vue environnemental, mais également économique et social. La majorité de nos concitoyens sont d'ailleurs déjà prêts à faire face à de tels enjeux : 55% des Français considèrent que ces changements représentent une opportunité et non une contrainte⁽²⁾.

La principale préoccupation des Français reste cependant l'emploi⁽²⁾. Or la transition énergétique peut également représenter une opportunité sur ce champ : les évaluations macro-économiques des scénarios des Visions 2030-2050 de l'ADEME ont montré que la mise en œuvre de la transition énergétique pouvait permettre la création de 830 000 à 900 000 emplois supplémentaires (selon les scénarios) par rapport à un scénario tendanciel à l'horizon 2050⁽³⁾.

Ces perspectives ne pourront néanmoins se concrétiser que s'il y a un accompagnement de la transition des métiers fragilisés par le désinvestissement dans les activités les plus consommatrices de ressources non renouvelables vers les métiers en développement. Cet accompagnement passe tout d'abord par une identification des besoins en emplois, en compétences, en qualifications et en formations qui vont naître de la mise en œuvre de la transition « bas carbone », et puis par une offre de formation en adéquation avec les besoins identifiés.

La question de l'emploi représente donc une préoccupation majeure de l'ADEME. Ses actions sur la thématique ont récemment été formalisées dans le cadre d'une stratégie ad hoc, dont les principaux objectifs sont de mieux connaître les effets sur l'emploi de la transition écologique et énergétique, d'accompagner dans leurs mutations les filières et les territoires les plus concernés et d'évaluer l'impact des aides gérées par l'ADEME. Cette stratégie sera mise en œuvre dans le cadre d'un vaste réseau de partenaires, au premier rang desquels figurent bien sûr l'Etat mais également les collectivités territoriales telles que les régions, que leurs nouvelles compétences placent au centre des problématiques de développement durable des territoires.

Bruno LECHEVIN
Président de l'ADEME

⁽¹⁾ Alléger l'empreinte environnementale des Français, ADEME

⁽²⁾ Lettre Stratégie n°52, <http://www.ademe.fr/representations-sociales-leffet-serre-rechauffement-climatique-1>, ADEME

⁽³⁾ Un mix électrique 100% Renouvelable ? Analyses et optimisation, Synthèse technique et synthèse de l'évaluation macro-économique, ADEME ; Lettre stratégie n°46, ADEME



1. CONTEXTE ET ENJEUX

1.1. L'EMPLOI EST UN ENJEU MAJEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

L'emploi est un enjeu majeur de la transition écologique et énergétique (TEE) de l'économie :

- Si la TEE est une opportunité pour créer des emplois décents et non délocalisables, elle peut aussi en détruire.
- Pour réussir la TEE, une évolution des compétences des actifs est nécessaire ainsi que de nouvelles organisations du travail.

La loi « Transition énergétique pour la croissance verte » (LTECV) votée en 2015 a réaffirmé l'opportunité de la transition écologique et énergétique comme levier de croissance et de créations d'emplois durables.

Au-delà des filières à fort potentiel de développement (les 18 filières industrielles stratégiques de l'économie verte), c'est l'ensemble de l'économie et de nombreux métiers qui « verdissent » ou qui sont en mutation.

La création d'emplois et l'accompagnement de la montée en nouvelles compétences correspondante est donc plus qu'un co-bénéfice souhaité de la TEE, elle est une des conditions de réussite de la TEE.

1.2. L'ADEME, EN TANT QU'OPÉRATEUR DE LA TEE, SE DOIT D'ACCOMPAGNER LA MUTATION « EMPLOI » DE LA TEE

L'ADEME n'est pas un opérateur du service public de l'emploi. Toutefois, en tant qu'opérateur de la TEE :

- **L'ADEME est engagée dans un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2019** avec ses tutelles, qui rappelle les missions de l'Agence : « De par ses missions confiées par le Code de l'Environnement, l'ADEME est une des opérateurs clés de l'Etat pour entraîner la société dans la transition écologique et énergétique, vers un modèle économe en ressources, plus sobre en carbone, avec un impact soutenable pour l'environnement, et moteur du développement économique et social », et prévoit que « L'ADEME soutiendra les démarches territoriales visant une meilleure connaissance des emplois et des compétences dans les domaines de TEE et conclura des partenariats avec les organismes de formation en vue d'intégrer des contenus dans les formations professionnelles et initiales ».
- Par ailleurs, **L'ADEME est souvent interpellée sur la capacité de la TEE à créer des emplois.** L'Agence joue un rôle important dans l'identification des enjeux de formation associés au verdissement de l'économie, et dans la mise en œuvre des formations permettant d'y répondre. Enfin, l'ADEME, en tant qu'opérateur financier de l'Etat, a également une responsabilité relative à l'impact des projets qu'elle soutient.

Ainsi l'ADEME conduit-elle de nombreuses actions relatives à l'emploi, qui s'appuient sur un réseau interne de référents « emploi » au niveau national et régional et sur de nombreux partenariats avec : les ministères en charge de l'environnement et de l'emploi, les fédérations professionnelles, des réseaux associatifs, les acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation et les collectivités territoriales, en particulier les Régions. En effet, avec l'élargissement des compétences en matière de développement économique, d'environnement et de formation, les Régions sont devenues des acteurs de premier plan pour optimiser la création d'emplois dans la TEE et adapter les enjeux nationaux aux spécificités du territoire.

2. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ADEME POUR L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Les orientations d'actions de l'ADEME pour l'emploi dans la transition écologique et énergétique, pour la période 2017-2019, se déclinent selon les trois registres d'action suivants :

Axe 1 : Eclairer les trajectoires de la TEE en prenant en compte l'impact emploi

Les objectifs environnementaux sont en cours de discussion. L'emploi est un argument qui vient compléter l'argumentaire environnemental pour consolider ou développer de nouveaux objectifs environnementaux :

- L'évaluation des emplois associés à la réalisation des objectifs environnementaux contribue à l'évaluation du bénéfice collectif attendu à long terme, aux fins d'éclairer la prise de décision.
- L'intégration des enjeux liés à l'emploi peut permettre de renouveler les propositions sur les mesures de politiques environnementales (ex : proposer de favoriser des filières plus intenses en emploi).

Actions phares 2017-2019 : la connaissance des marchés, des secteurs porteurs et des emplois associés aux filières de la TEE ; la réalisation d'études quantitatives sur l'impact emploi de scénarios énergétiques, à l'échelle nationale et régionale.

Axe 2 : Accélérer le déploiement de la TEE en identifiant les opportunités et freins liés à l'emploi et aux compétences

Les objectifs environnementaux sont précis (chiffrés, avec des délais). L'adéquation des compétences des actifs est un moyen nécessaire à la réussite des objectifs environnementaux :

- L'enjeu est de s'assurer de la disponibilité à venir des moyens humains nécessaires en quantité et en qualité pour l'atteinte des objectifs environnementaux, et d'anticiper les risques de pénurie de compétences pour le déploiement de la TEE. Cette identification doit se faire à l'échelle des filières mais également des territoires.
- L'enjeu est également d'anticiper les reconversions induites par des objectifs environnementaux. Il s'agit de s'appuyer sur les acteurs de l'emploi et de la formation pour faciliter les transitions de métiers/sites menacés vers des métiers/activités en développement.
- Enfin, l'enjeu est de proposer une offre de formations en adéquation avec les besoins identifiés.

Actions phares 2017-2019 : la connaissance des besoins en main-d'œuvre et l'accompagnement de la montée en compétences dans les filières de la TEE, du niveau national jusqu'aux bassins d'emplois.

Axe 3 : Estimer et rendre compte de l'impact sur l'emploi des aides gérées/attribuées par l'ADEME

L'ADEME intervient en appui des filières liées à ses missions. L'évaluation du bénéfice pour l'emploi de cet appui fait partie de la responsabilité sociale de l'Agence. L'ADEME pourra tirer des enseignements de ces évaluations pour améliorer les résultats sur l'emploi de ses aides, et saisir les opportunités de création d'activités et d'emplois dans les filières de la TEE.

Actions phares 2017-2019 : l'évaluation de l'impact emploi des Fonds Chaleur et Déchets ainsi que des projets financés dans le cadre des Investissements d'avenir.



3. EXEMPLES D' ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2017

Axe 1 : Eclairer les trajectoires de la TEE en prenant en compte l'impact sur l'emploi

- L'élaboration de nouveaux scénarios énergétiques avec une évaluation de leurs impacts sur l'emploi, au niveau national (visions ADEME, PPE, SNBC, ...) et au niveau régional (RéPOS Occitanie, TRI Hauts de France, PPE/ZNI, ...)
- L'actualisation des études nationales « marchés et emplois » sur les EnR et l'EE (transports et bâtiments résidentiels), les déchets et l'économie circulaire.
- L'élaboration d'un outil d'évaluation des impacts emploi de la TEE à l'échelle des territoires, avec le RAC et le CIRED.
- La poursuite de la participation à l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV) piloté par le CGDD, dans le cadre du « plan national pour l'adaptation des emplois et des métiers à une économie verte ».

Axe 2 : Accélérer le déploiement de la TEE en identifiant les opportunités et les freins liés à l'emploi et aux compétences

- La participation à la démarche de GPEC territoriale animée par le CGET.
- La participation aux travaux de prospective « emploi-compétences » dans les filières EnR en Occitanie, avec le pôle de compétitivité Derbi, la DIRECCTE et la Région.
- Une étude nationale sur la reconversion des centres de tri arrêtant leur activité.

Axe 3 : Estimer et rendre compte de l'impact sur l'emploi des aides gérées/attribuées par l'ADEME

- Le chiffrage des emplois issus du fonds Chaleur et du fonds Déchets .
- L'évaluation de l'impact emploi du PIA.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr